



ON/NB N° 0851

DECISION D'APPROBATION DU SYSTEME QUALITE
Suivant module 2 du décret 2001-386 du 3 mai 2001 modifié

N° 683

Exploitant : **MESSER France SA**
26, rue des Frères Chausson
92601 ANIERES Cedex

Centre concerné : Centre de Saint-Herblain (44)

Portée de la décision : Contrôle périodique de bouteilles d'acétylène dissous de moins de 150 litres, en acier, aluminium ou alliage d'aluminium en application du décret 2001-386 et de l'arrêté du 3 mai 2004

**LE SYSTEME QUALITE MIS EN ŒUVRE EST CONFORME AUX EXIGENCES
DU MODULE 2 DU DECRET 2001-386 DU 3 MAI 2001 MODIFIE**

Marquage : Le centre est autorisé à apposer :

- les quatre chiffres du numéro d'identification de l'ASAP (0851) en application de l'article 12 §3 et §4 du décret 2001-386 et de l'article 10 de l'arrêté du 3 mai 2004,
- le poinçon ASAP pour le contrôle périodique de récipients marqués T π ou ϵ , en application du 6.2.1.7.6 de l'ADR et du RID.

Surveillance :

- 1 audit annuel du centre.
- 2 visites inopinées par an.

Nota : Toute action de surveillance complémentaire peut être prescrite par le Directeur Général de l'ASAP au vu du résultat de la surveillance.

Rapport(s) d'audit n° : DTM-ASA/05/241

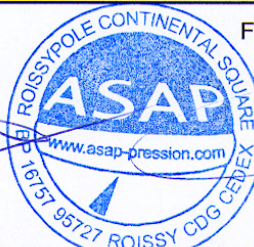
Référence : 13950

Commission Technique du : **19 DECEMBRE 2005**

Décision valable jusqu'au : **31 DECEMBRE 2008**

Le Directeur Technique

Thierry BEAULIEU



Fait à Roissy, le 20 décembre 2005

Le Directeur Général

Jean-Paul NAYROLLES